

A Craon, le 01/03/2021

DREAL
Rue Mac Donald
53000 LAVAL

Objet : Déchèterie de CRAON

Monsieur l'Inspecteur,

Dans le cadre du porter à connaissance relatif à l'extension de la déchèterie de Craon, conformément à l'article R512-6 du Code de l'Environnement, La Communauté de Communes du Pays de Craon souhaite émettre un avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'ICPE de la déchèterie.

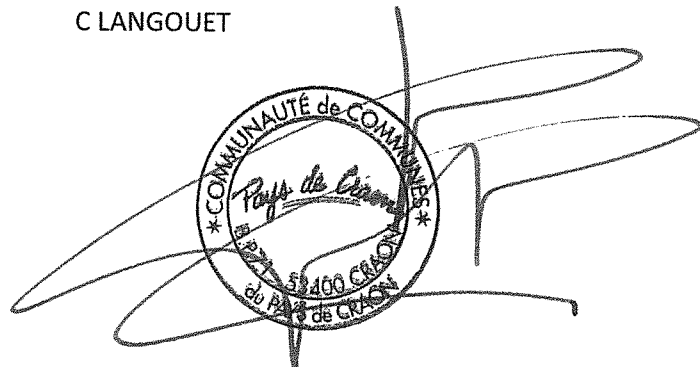
Je vous communique ci-après mes souhaits à ce sujet :

- Les produits ainsi que les déchets seront évacués et/ou éliminés dans le cadre de filières agréées.
- Les installations seront démantelées et neutralisées afin de supprimer tous risques, de sorte que le site ne puisse pas porter atteinte à la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement.
- Les bâtiments ou installations seront démolis et la topographie des lieux remise dans son état originel afin de permettre la réutilisation du site en accord avec les règles d'urbanisme en vigueur lors de l'arrêt définitif de l'installation.
- Les sols seront dépollués si la nécessité en était avérée par une évaluation environnementale.

Espérant avoir répondu à votre demande,

Je vous prie de croire, Monsieur l'inspecteur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de
la Communauté de Communes
du Pays de CRAON
C LANGOUET



* COMMUNAUTÉ de COMMUNES *
Pays de Craon
53400 CRAON
du Pays de CRAON

